

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tirage sur la Ligne de Précaution et de Liquidité du FMI

Dans le cadre de la politique de réponse proactive de notre pays à la crise de la pandémie de Covid 19, le Maroc a procédé le 07 avril 2020 à un tirage sur la Ligne de Précaution et de liquidité (LPL) pour un montant équivalent à près de 3 milliards de dollars, remboursable sur une période de 5 ans, avec une période de grâce de 3 ans.

La mobilisation de cette facilité intervient dans le cadre de l'accord au titre de la LPL conclu avec le FMI en 2012 et renouvelé pour la 3^{ème} fois en décembre 2018, pour une période de deux ans, avec l'intention de l'utiliser comme assurance contre les chocs extrêmes, comme ceux que nous vivons actuellement.

La pandémie du Covid19, d'une ampleur sans précédent laisse présager une récession économique mondiale bien plus profonde que celle de 2009. L'économie nationale sera en conséquence impactée, notamment au niveau des secteurs et des activités orientés vers l'extérieur, à savoir les métiers mondiaux du Maroc, les recettes au titre des voyages, les transferts des marocains résidents à l'étranger et les investissements directs étrangers.

Dans un tel contexte, le tirage sur la LPL contribuera à atténuer l'impact de cette crise sur notre économie et à maintenir nos réserves de change à un niveau adéquat à même de consolider la confiance des investisseurs étrangers et de nos partenaires multilatéraux et bilatéraux dans notre économie.

Le tirage sur cette ligne de liquidité sera mis à la disposition de Bank Al-Maghrib et affecté essentiellement au financement de la balance des paiements et **n'impactera pas la dette publique**, ce qui constitue une première dans nos transactions financières avec le FMI.

Cette nouvelle décision vient s'ajouter aux mesures prises par le Comité de Veille Economique et aux efforts en matière de mobilisation des financements extérieurs.